



FT IMMOBILIER

EURL au capital de 8 000 € - RCS VESOUL 485 243 745

Siège social : 24 rue Georges Genoux 70 000 VESOUL

Tél : 03 84 96 90 90 - E-mail : vesoul@laforet.com

## Barème honoraires de location et gestion

Laforet VESOUL : TARIFS DE LOCATION	BAILLEUR	LOCATAIRE
<b>BAUX D'HABITATION OU MIXTES ET LOCATIONS MEUBLEES <sup>(1)</sup></b>		
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	5%TTC du loyer annuel hors charges	5%TTC du loyer annuel hors charges
Etat des lieux d'entrée	2% TTC du loyer annuel hors charges	2% TTC du loyer annuel hors charges
<b>LOCATIONS COMMERCIALES ET PROFESSIONNELLES</b>		
Loyer annuel inférieur à 6 000€ HT et HC		15 % H.T. du loyer annuel H.T. et H.C. soit 18% TTC du loyer annuel HT HC .
Loyer annuel supérieur à 6 000€ HT et HC		12,5 % H.T. du loyer annuel H.T. et H.C. soit 15% TTC du loyer annuel HT HC
<b>PRESTATIONS PARTRICULIERES</b>		
Etat des lieux de sortie (surfaces inférieures à 100m <sup>2</sup> )	96€ TTC	
Etat des lieux de sortie (surfaces supérieures à 100m <sup>2</sup> )	150€ TTC	
Renouvellement de bail	150€ TTC	

Laforêt VESOUL : TARIFS DE GESTION LOCATIVE		PACK GESTION SIMPLE	PACK GESTION PLUS
<b>LOCATION</b>			
Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	Voir barème	Voir barème	Voir barème
Etat des lieux de sortie	barème	Offert	Offert
<b>GESTION LOCATIVE</b>		8,4% TTC	9% TTC
<b>PRESTATIONS COMPTABLES</b>			
Avis d'échéance (Accès extranet)		•	•
Quittances (accès extranet)		•	•
Révision de loyers		•	•
Relevé de gestion le 25 de chaque mois (accès extranet)		•	•
Décompte de charges locataires (1 fois par an)		•	•
Assistance comptable et fiscale personnalisée, réponse par mail (taux horaires)	60€ TTC		•
Etat de fin d'année : revenus fonciers / par lot et par an	60€ TTC		•
Règlement des charges de copropriété au syndic		•	•
Règlement des factures fournisseurs		•	•
Assistance spécifique en cas d'impayés locatifs			•
Lettres simples : Relances des impayés, défaut d'assurances et des contrats d'entretien / par envoi	6€ TTC		•
Mise en demeure : Loyers impayés, défaut d'assurance et des contrats d'entretien / par envoi	20€ TTC		•
Tentative de résolution amiable avec proposition échéance / par dossier	20€ TTC		•
Envoi version papier (quittances, relevés de gestion)	6€ TTC		•
<b>PRESTATIONS D'ADMINISTRATION</b>			
Vérification annuelle du logement		•	•
Pré état des lieux proposé au locataire		•	•
Traitement des dépôts de garantie		•	•
Demande de devis, tarifs négociés par LAFORÊT		•	•
<b>PRESTATIONS D'ASSURANCES IMMOBILIERES <sup>(2)</sup></b>			
Garantie des loyers impayés, dégradations immobilières, protection juridique		2,3% des sommes encaissées	
<b>MISSIONS PONCTUELLES DE GESTION</b>			
Entretien courant, réparations urgentes ou inférieures à 300€		25 € TTC	
Travaux au-delà de 301€ : Conseils gestion et technique des travaux, démarches administratives, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux		25€ + 4% TTC du montant des travaux	
Frais de déplacement (vérification hors gel), amorçage immeuble (ouverture abonnement/suivi des entretiens)		50€TTC	
Indemnité rupture anticipée du mandat de gestion		Honoraires dus à l'échéance	
Représentation assemblée générale de syndic		300€ TTC	
Intervention sinistre assurance habitation (déclaration, représentation du bailleur en expertise)		90€ TTC	

<sup>(1)</sup> Les honoraires de locations des locaux d'habitation, mixtes et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre le locataire et le propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> Août 2014.

<sup>(2)</sup> Voir conditions particulières du contrat : Bulletin d'adhésion annexé au mandat de gestion



FT IMMOBILIER

EURL au capital de 8 000 € - RCS VESOUL 485 243 745

Siège social : 24 rue Georges Genoux 70 000 VESOUL

Tél : 03 84 96 90 90 - E-mail : vesoul@laforet.com

## Barème honoraires de transaction

**Ventes – Barème à compter du 15 mars 2019** (Hors cas particulier\* - Voir ci-dessous)

Prix de Vente	Commission TTC	Commission HT arrondie	Prix de Vente	Commission TTC	Commission HT arrondie
Jusqu'à 39 999 €	4 500 €	3 750 €	140 000 € à 149 999 €	12 000 €	10 000 €
40 000 € à 49 999 €	5 000 €	4 166 €	150 000 € à 159 999 €	12 500 €	10 417 €
50 000 € à 59 999 €	6 000 €	5 000 €	160 000 € à 169 999 €	13 000 €	10 834 €
60 000 € à 69 999 €	6 500 €	5 417 €	170 000 € à 179 999 €	13 500 €	11 250 €
70 000 € à 79 999 €	7 400 €	6 167 €	180 000 € à 199 999 €	14 000 €	11 667 €
80 000 € à 89 999 €	8 300 €	6 917 €	200 000 € à 219 999 €	14 500 €	12 083 €
90 000 € à 99 999 €	9 000 €	7 500 €	220 000 € à 239 999 €	15 000 €	12 500 €
100 000 € à 109 999 €	9 500 €	7 917 €	240 000 € à 259 999 €	16 000 €	13 334 €
110 000 € à 119 999 €	10 000 €	8 334 €	260 000 € à 279 999 €	17 000 €	14 167 €
120 000 € à 129 999 €	11 000 €	9 167 €	280 000 € à 300 000 €	18 000 €	15 000 €
130 000 € à 139 999 €	11 500 €	9 584 €	Supérieur à 300 000 €	6,00%	5,00%

Ces honoraires sont à la charge du vendeur sauf autre indication spécifiée dans le mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

**\*Cas particuliers : honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraire ou frais.
- Notre agence est, dans ce cas, exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

**Le barème pratiqué par l'agence ne peut jamais être dépassé : il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites pratiquées. Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017.**

Avis de valeur :

- **250 € TTC soit 208,33 € HT**